

Bonjour,

La mise en place du **prélèvement à la source** au 01/01/2019 aura des incidences sur vos bulletins de salaires. Si vous souhaitez vous informer sur ce changement, notre cabinet d'expertise comptable (AGORI) organise un Webinar (*formation en ligne*) le **MARDI 15 MAI de 12h00 à 14h00**, au cours duquel les points suivants seront abordés :

- Présentation du contexte général de la réforme et des modalités de déploiement dans les entreprises.
- Quelles options à prendre lors de l'établissement de votre déclaration d'impôt sur les revenus en mai 2018 en matière de taux de prélèvement ?
- 2018 : Année blanche ou année grise ? Quid de la notion de revenu exceptionnel ?
- Quelle stratégie mettre en place, quels pièges à éviter ?
- Focus sur les revenus fonciers, les réductions ou crédit d'impôt...

[Inscrivez-vous \(c'est gratuit\) : agori.livesession.com !](http://agori.livesession.com)